

Nb de conseillers en exercice	10
Nb de conseillers présents	10
Nb de suffrages exprimés	10

**COMMUNE DE PRUNIERES**  
**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS**  
**DU CONSEIL MUNICIPAL**

**Séance n°6 du 28 septembre 2023**  
**Délibération n°6 de la séance (2023-51)**

L'an deux mille vingt-trois, le vingt-huit septembre, à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la Commune de Prunières s'est réuni à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Jean-Luc VERRIER, Maire ;

**Étaient présents** : Jacques BILLON-TYRARD, Pierre DOUSSOT, Robert FRAYSSINES, Martine MARSEILLE, Elisabeth MEYNET, Céléna MONDON, Evelyne PALMAS, Michel De RANCOURT, Annie SOLDADO, Jean-Luc VERRIER

**Était absent ou représenté** :

**Secrétaire de séance** : Pierre DOUSSOT

**Date de la convocation du Conseil Municipal** : 22 septembre 2023

**Objet : Adressage – Dénomination des voies de la Commune**

Par délibérations n°2020-33 du 11 juin 2020 et n°2020-52 du 15 octobre 2020, le conseil municipal a validé le principe de procéder au nommage et au numérotage des voies de la commune, et autorisé l'engagement des démarches préalables à leur mise en œuvre. Vu la délibération n°2022-56 du 17 novembre 2022 ;

Monsieur le Maire informe les membres présents qu'il appartenait au conseil municipal de choisir, par délibération, le nom à donner aux rues, voies et places de la commune. La dénomination des voies communales est laissée au libre choix du conseil municipal dont la délibération est exécutoire par elle-même. Il convient, pour faciliter le repérage, pour les services de secours (SAMU, pompiers, gendarmes qui ont du mal à localiser les adresses en cas de besoins), le travail de la Poste et des autres services publics ou commerciaux, la localisation sur les GPS, d'identifier clairement les adresses des immeubles.

**Le Conseil municipal, après en avoir délibéré :**  
**10 voix Pour            0 abstention            0 voix Contre**

- Considérant l'intérêt communal que présente la dénomination des rues et places :
- **APPROUVE** le système décimétrique et le principe pairs et impairs pour les numéroter ;
  - **ADOpte** les dénominations des voies suivantes :

NOM VOIE	LIEU-DIT (Facultatif : pour information ou complément d'adresse)
ROUTE DES VIGNES	LES CLOTS
ROUTE DES VIGNES	VIERE
ROUTE DES VIGNES	LARIGNIER
ROUTE DES VIGNES	COMEAN
IMPASSE DU PRE	LE PLANET
CHEMIN DU PORT	LE VILLARD
CHEMIN DU ROUSTOU	PRUDET
CHEMIN DU ROUSTOU	LE ROUSTOURIAS

Accusé de réception en préfecture  
005-210501060-20230928-2023-51-DE  
Date de réception préfecture : 02/10/2023

CHEMIN DE BLACHE-VIEILLE	COMEAN
CHEMIN DE COMEAN	COMEAN
CHEMIN DE COMEAN	LARIGNIER
CHEMIN DE LARIGNIER	LARIGNIER
CHEMIN DU CLAOUS	BLACHE VIEILLE
CHEMIN DU CLAOUS	LARIGNIER
CHEMIN DU CLAOUS	VIERE
CHEMIN DU VILLARET	LARIGNIER
CHEMIN DE PAYS	LARIGNIER
CHEMIN DE VIERE	VIERE
CHEMIN DE COSTE ROMANE	VIERE
CHEMIN DE COSTE ROMANE	LES CLOTS
PLACE DE LA MAIRIE	LES PLANTAS
PLACE DE LA MAIRIE	PRE LA FONT
CHEMIN DES PLANTAS	LES PLANTAS
CHEMIN DES PLANTAS	PRE LA FONT
CHEMIN DE PRE LONG	PRE LONG
CHEMIN DE LA TEPPE	LA TEPPE
CHEMIN DE LA TEPPE	PRE LONG
CHEMIN DE LA TEPPE	LES BLANCS
PLACE DE L EGLISE	MARASSE
ROUTE DE PRUNIERES	LES CLOTS
ROUTE DE PRUNIERES	LES PLANTAS
ROUTE DE PRUNIERES	PRE LA FONT
ROUTE DE PRUNIERES	CHAMPIOGA
ROUTE DE PRUNIERES	LE GRAND HOIRE
ROUTE DE PRUNIERES	MARASSE
CHEMIN DE MARASSE	MARASSE
ROUTE DE CHABRIERES	LA TEPPE
ROUTE DE CHABRIERES	CHAMPIOGA
ROUTE DE CHABRIERES	SOUS LE SERRE
ROUTE DE CHABRIERES	L ADROIT
ROUTE DE CHABRIERES	LA SERVA
ROUTE DE CHABRIERES	LE SERRE
ROUTE DE REALLON	LE SERRE
ROUTE DE REALLON	LES DAUPHINS
CHEMIN DE LA SOUCHONNE	LE SERRE
CHEMIN DE LA SOUCHONNE	LA SERVA
ROUTE DES GOURRES	PRE RIAND
ROUTE DES GOURRES	LE PLAN
ROUTE DES GOURRES	LES GOURRES
ROUTE DES GOURRES	SOUS LES GOURRES
ROUTE DU POMEYRET	LES GOURRES
ROUTE DU POMEYRET	LE POMEYRET
CHEMIN DES BLANCHONS	PRE RIAND
CHEMIN DES JULIANS	PRE RIAND
CHEMIN DES JULIANS	SOUS LES GOURRES
CHEMIN DES JULIANS	LES BLANCS
CHEMIN DU SERRE	LE SERRE
CHEMIN SOUS LES BLANCS	LES BLANCS
CHEMIN DES BLANCS	LES BLANCS
CHEMIN DES SAIGNAS	SAIGNAS

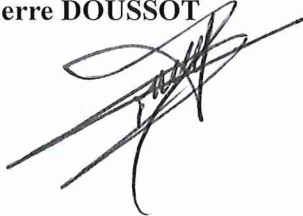
Accusé de réception en préfecture  
005-210501060-20230928-2023-51-DE  
Date de réception préfecture : 02/10/2023

Le Maire informe que la présente délibération peut être contestée devant le Tribunal administratif de Marseille par courrier postal (24 rue de Breteuil, 13006 Marseille : Téléphone : 04 91 13 48 13) ou par le biais de l'application informatique Télérecours, accessible par le lien suivant : <http://www.telerecours.fr>, dans un délai de 2 mois à compter de sa publicité.

CHEMIN DE LA COSTEBELLE	LE SERRE
CHEMIN D IRENEE	LE SERRE
CHEMIN D IRENEE	SOUS LE SERRE
CHEMIN DE LA CLOUISSE	L ADROIT
CHEMIN DE LA CLOUISSE	LA SERVA
CHEMIN DE FAIRE FACE	L ADROIT
CHEMIN DE L ADROIT	L ADROIT
IMPASSE DU MORGON	L ADROIT
IMPASSE DES PINS	LA TEPPE
IMPASSE DES PINS	SOUS LE SERRE
CHEMIN DE L ESPINASSE	PRE LA FONT
CHEMIN DE CHAMPIOGA	CHAMPIOGA
CHEMIN DE PRE LAFONT	PRE LA FONT
ROUTE DE PRA PERIER	LES CLOTS
ROUTE DE PRA PERIER	PRA PERIER
ROUTE DE PRA PERIER	LES PLANTAS
ROUTE DE PRA PERIER	LAUGUET
ROUTE DU LAC	LACHAUP
ROUTE DU LAC	CHARAMANDE
ROUTE DU LAC	LES TOUISSES
IMPASSE DU PRÉ MIOLLAN	LAUGUET
CHEMIN DE LAUGUET	LAUGUET
ROUTE DE SAINT EYRIE	PRA PERIER
CHEMIN DE CHAMBALASSE	PRA PERIER
CHEMIN DE CHAMBALASSE	LA CROIX
CHEMIN DE CHAMBALASSE	PRE LA FONT
IMPASSE DES ECRINS	PRA PERIER

Ainsi fait et délibéré, les jour mois et an que dessus ont signé tous les membres présents.  
Pour extrait conforme au registre lequel est dûment signé.

**Le Secrétaire de séance**  
**Pierre DOUSSOT**




**Prunières, le 2 octobre 2023**  
**Le Maire**  
**Jean-Luc VERRIER**

